



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.16.29
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2025 à 18h30

Présents : S. BONIN / G. BRACHOTTE / P. CATTEAU / K. CHEDAL / F. COTTIN / M-J JACQUIER / S. GODRIE / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / Y. RHODDE / G. ROBERT / S. VANDEWEEGHE / JJ. VIGOT.

Absents excusés : L. NAISSANT

Procurations : L. NAISSANT donne pouvoir à G. BRACHOTTE

Secrétaire : M-J JACQUIER

Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Aucune question n'a été posée.

Le Maire propose également d'ajouter à l'ordre du jour un ensemble de points.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

1. Point budget

Sébastien BONIN en charge des finances, présente la situation budgétaire à ce jour et la prévision au 31 décembre. Celle-ci est conforme au budget établi en début d'année.

2. Contrat professeurs de musique

Il est proposé de renouveler le contrat à durée déterminée de Monsieur Matthieu MARCHANDON et de Madame Amélia DRELON en tant que Professeur à l'école de musique à compter du 01 septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026.

Monsieur Matthieu MARCHANDON sera rémunéré au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème Classe, échelon 3, IM 384.

Madame Amélia DRELON sera rémunérée au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème Classe, échelon 7, IM 441.

Il est également proposé d'augmenter de 1,5% la prestation de service de Mme Isabelle BESOZZI, professeur de piano.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité le renouvellement du contrat des professeurs de musique et l'augmentation de 1,5 % de Mme Isabelle BESOZZI.

3. Convention de prêt Médiathèque de Genlis

La bibliothèque de Thorey en plaine a la possibilité d'emprunter, à titre gratuit, des livres, documents audiovisuels ou autres (magazines...) auprès de la médiathèque de GENLIS.

Une convention de partenariat, d'une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, doit auparavant être signée entre les deux communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4. Agent IA spécialisé

Le maire présente un projet de chatbot IA pour le site internet de la mairie. Celui-ci aurait pour rôle de décharger le secrétariat pour des demandes simples formulées par les citoyens. Un devis a été demandé à l'entreprise « HELICON.IA » pour un montant de 1 689,99 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité et autorise le Maire à signer le devis.

5. Aménagement arrêts de bus

Le maire présente le projet de sécurisation de deux arrêts de bus sur la RD968.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix pour et 1 voix contre,

- approuve le projet de sécuriser deux arrêts de bus pour un montant de 4 362,49 € HT ;
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, Amendes de police Côte-d'Or.
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			%	
CD			%	
CRB			%	
Amendes de police	Sollicitée	4 362,49 €	25 %	1 090,62 €
TOTAL DES AIDES			%	
Autofinancement		4 362,49 €	75 %	3 271,87 €

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet.

6. Location appartement mairie

Le Maire informe que le locataire de l'appartement qui se trouve au-dessus de la mairie a mis fin à son bail. Celui-ci sera libre à compter du 1er novembre 2025. Le maire propose de revoir le prix du loyer. Après échange, le loyer proposé est de 450 € hors charges et hors TEOM.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité le nouveau prix du loyer. De plus, la commission CCAS se réunira rapidement pour analyser les dossiers de demande de logement déposés à la mairie afin de prévenir au plus vite le futur locataire.

7. Informations et questions diverses

a) Travaux école

Les derniers travaux à l'école sont en cours. L'ensemble sera terminé pour l'inauguration du 4 octobre à 10h30.

b) Dégradations city stade

Le 12 août, ont eu lieu de graves dégradations au city stade. Des feux ont été allumés dans deux poubelles, sur un banc, dans les WC publics et sur le terrain synthétique. Un dépôt de plainte a été fait en gendarmerie. Les personnes qui ont commis ces actes ont été identifiées.

Ces actes de vandalisme sont intolérables. Ils portent atteinte à nos équipements publics, financés grâce aux impôts de chacun et destinés à être utilisés par tous, en particulier nos jeunes.

c) Ecole de musique

Par rapport à l'an passé, il y a eu un peu moins d'inscriptions cette année. On compte 69 inscrits (2024 : 72). Les cours de musique débiteront le 15 septembre, sur 33 semaines. L'ensemble des cours se dérouleront comme l'an passé à la Maison des Associations et de la Culture.

d) Rentrée scolaire

Le nombre d'élèves inscrits à l'école pour cette année est de 44 élèves en maternelle et de 100 élèves en élémentaire.

e) Aide aux devoirs

Les inscriptions à l'aide aux devoirs sont en cours.

f) Semaine Bleue

Le spectacle d'ouverture de la Semaine Bleue aura lieu le samedi 04 octobre après-midi à l'Auditorium de Dijon pour un concert de musique classique. Pour rappel, celui-ci est destiné aux personnes âgées de 60 ans et +.

g) Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le samedi 29 novembre midi. Le lieu n'est pas encore défini.

h) CMJ

L'opération « nettoyons la nature » aura lieu le dimanche 05 octobre matin. Venez nombreux !

i) Inauguration école

Pour rappel l'inauguration aura lieu le samedi 04 octobre à 10h30.

j) Lotissement

Nexity est en cours de dépôt du permis de lotir.

k) Appel d'Offres Wikipower

Des citoyens demandent si un appel d'offres groupés sera réalisé comme l'année dernière. Le Maire se propose de contacter la société Wikipower pour savoir si cela est possible. En cas de réponse positive, un message illiwap et sur les panneaux lumineux sera mis.

l) Bleuets

Lors de la restitution de l'argent récolté au profit des Bleuets lors des cérémonies du 11 novembre et du 8 mai, aucune preuve de dépôt n'a été donnée en échange par la mairie de GENLIS. Nous allons nous renseigner auprès d'elle pour obtenir cette preuve de dépôt.

m) HABELLIS

Un arbre présent dans la copropriété d'Habellis (4 rue Neuve) empiète sur le trottoir communal. Il va donc être demandé au gestionnaire de le tailler.

n) Stationnement piste cyclable

On nous a signalé, qu'à plusieurs reprises, des véhicules se garent sur la piste cyclable le long de la RD968.

o) Matinée jeux de société

La Commission Action Sociale va lancer une matinée jeux de société à compter du vendredi 03 octobre de 10h à 12h, qui sera renouvelée le 1er vendredi de chaque mois dans la salle du Conseil Municipal.

La séance est levée à 20h30.

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 14 octobre 2025 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 14 octobre 2025

